

dès le  
2 novembre 2021

Pays des  
Paillons

# BADGE D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

## nouvelle comptabilisation

Le badge délivré pour les apports en déchetteries communautaires permet de comptabiliser le poids ou le nombre de passages du foyer par an et ainsi de déterminer si les déchets apportés par les administrés de la Communauté de Communes du Pays des Paillons seront :

**- Gratuits :**

en dessous des 2000 kg/an à ECOVAL PAILLONS

**- Facturés au prorata des flux apportés :**

de 2001 à 5000 kg/an à ECOVAL PAILLONS

**- L'accès sera interdit jusqu'au 31 décembre de l'année en cours :**

à partir de 5001 kg/an à ECOVAL PAILLONS

**POUR RÉSUMER :**

• À partir du 2 novembre 2021 les administrés de Drap, Cantaron, Peille et Peillon n'auront plus accès à la déchetterie de Drap ils auront accès à ECOVAL PAILLONS avec le badge dont ils disposent déjà

• Un badge par foyer

• À partir du 2 novembre 2021 le badge sera bloqué au-delà de 5 tonnes de déchets

• Interdit aux professionnels

Les tarifs en vigueur sont consultables sur le site internet [www.ccpp06.fr](http://www.ccpp06.fr)

La Communauté de Communes du Pays des Paillons  
reste à votre disposition au

**04 93 79 03 50**